

REGLEMENT RELATIF A LA PROPOSITION D'ACHAT D'UN POULAIN
DE RACE MERENS NE EN 2020 PAR LE SHERPA

Le poulain doit être né avant le 15 juin 2020.
Le poulain doit être d'une conformation et d'un modèle suffisant.
S'il est retenu, le poulain doit : être muni d'un licol, marcher en main, et si possible donner les pieds.
Le couple devra être présent sur la prairie du BOUAN à partir du samedi 22 août à 12h, et être régulièrement présenté à toute demande du SHERPA sur la prairie, par son propriétaire ou son représentant.
Plusieurs présentations seront demandées le dimanche 23 août.
Le propriétaire doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile individuelle et s'engage à livrer le poulain dans le département de l'Ariège, à la demande du SHERPA, dans un délai de trois mois.
Le prix d'achat du poulain est fixé à 700 euros ttc et sera réglé par le SHERPA au propriétaire avant le 15 novembre 2020.
Le propriétaire reste détenteur du poulain jusqu'à sa livraison au SHERPA. A ce titre, l'éleveur en assure la responsabilité.
Le choix du poulain se fera après examen des candidatures par M. Lilian Rivière, (Président du Stud-Book).

La proposition doit être envoyée au SHERPA France , 32 avenue du General de Gaulle , 09000 FOIX avant 10/08/20 ou par mail au Président du Stud-Book merensdolmes@gmail.com .

Je soussigné : Nom : Prénom :

Demeurant :

Code postal : Ville :

Propose à la vente, en vue de la souscription de BOUAN, pour le SHERPA Midi-Pyrénées, le poulain :

Nom :

Origines : Père :

Mère : Par :

Et reconnais avoir pris connaissance de toutes les clauses ci-dessus mentionnées concernant l'achat, la détention et la livraison du poulain.

Fait à : ; Le :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

